



TRI d'ANNEMASSE / CLUSES



Identifiant du TRI	FRD_TRI_ANNEMASSE
Région(s)	Rhône-Alpes
Département(s)	Haute-Savoie

Liste des contributions des parties prenantes

Préfet 01	Souligne l'intérêt de conserver la partie Pays de Gex de la poche d'enjeu dans le TRI compte-tenu des enjeux présents (résidentiel de luxe et CERN) mais indique qu'elle pourra difficilement faire partie de la même stratégie locale que Cluses.
Préfet 74	La poche d'enjeux Genève-Annemasse-Cluses n'est pas à elle seule représentative de la problématique et des démarches engagées sur ce bassin versant qui actuellement se situent principalement en amont de Cluses, jusqu'en tête du bassin versant de l'Arve et de ses sous-bassins. La question se pose d'élargir ce TRI avec une continuité entre les poches d'enjeux Genève-Annemasse-Cluses, Magland puis Sallanches et jusqu'à Chamonix.
CC Pays de Gex	Ne pas rattacher les communes du Pays de Gex à la poche d'enjeux Genève-Annemasse-Cluses.
Communauté de Communes Arve et Salève	Signale que la poche d'enjeux Genève-Annemasse-Cluses n'est pas à elle seule représentative de la problématique et des démarches engagées sur ce bassin versant qui actuellement se situent principalement en amont de Cluses, jusqu'en tête du bassin versant de l'Arve et de ses sous-bassins. La question se pose d'élargir ce TRI avec une continuité entre les poches d'enjeux Genève-Annemasse-Cluses, Magland puis Sallanches et jusqu'à Chamonix.
SM3A	L'intensité des phénomènes et les niveaux de population saisonnière doivent pris en compte pour l'élaboration de la liste des TRI. La stratégie locale de gestion du risque d'inondation devra être cohérente avec les actions actuellement menées dans le cadre du projet de PAPI. Les aides financières ne doivent pas se limiter aux seules actions qui visent le TRI de la basse vallée de l'Arve ou qui y sont localisées géographiquement.
Annemasse-Agglomération	Rappelle la nécessité de traiter la gestion du risques inondation à l'échelle du bassin versant.
Communauté de communes du Genevois	Réponse d'approbation du périmètre du TRI sur leur secteur mais attirent l'attention sur la partie ouest du territoire pour la définition de la stratégie locale.
CLE du SAGE Arve	Rappelle la spécificité des zones de montage en matière d'aléas et d'activités touristiques, pointe les forts enjeux situés en tête de bassin versant et regrette que la population saisonnière ne constitue pas un critère d'identification des enjeux à part entière. Souhaite que les TRI soient le moyen de définir le périmètre plus large d'une SLGRI comprenant les têtes de bassins versant, au sein duquel les priorités soient redéfinies sur la base d'une analyse des enjeux réels de terrain.

CCIR Rhône-Alpes	Difficulté d'appréhender concrètement les conséquences d'être en TRI Besoin dans le cadre de la définition des stratégies locales de prendre en compte les emplois et la valeur patrimoniale des outils de production Ces nouvelles dispositions ne doivent pas se traduire par des prescriptions et des contraintes financières supplémentaires et menacer l'emploi dans la région Souhait de la CCI d'être associée à l'élaboration des stratégies locales de la région
-------------------------	--

Position retenue par le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée

Par rapport au périmètre initialement proposé de l'unité urbaine, il a été choisi :

- de supprimer la partie située dans le Pays de Gex déconnectée hydrauliquement du reste du TRI.
- de considérer parmi les phénomènes prépondérants de qualification du TRI, les débordements de l'Arve, du Foron de Gaillard et du Giffre.